



## Mon compte Ameli

Vous êtes couvert pour la part de base et la part complémentaire, vous pouvez consulter vos remboursements Camieg via le compte Ameli de notre partenaire, l'Assurance Maladie.

### POURQUOI OUVRIR UN COMPTE AMELI ?

#### Simple, rapide et pratique

**Vous êtes ouvrant droit à la Camieg et vous êtes couvert pour la part de base et la part complémentaire, vous pouvez :**

- Suivre, en temps réel, vos remboursements de la Camieg pour vous-même ainsi que pour vos ayants droit ;
- Télécharger votre attestation de droits ;
- Bénéficier de services pratiques en ligne : mettre à jour vos coordonnées bancaires, demander votre carte européenne d'Assurance Maladie, suivre la délivrance de votre carte Vitale, créer votre DMP, etc. ;
- Envoyer un mail à la Camieg pour poser vos questions sur vos droits, vos remboursements, votre dossier administratif.

#### Gratuit et sécurisé

Vous pouvez accéder sur  votre compte Ameli :

- 7 jours sur 7,
- gratuitement,
- en toute sécurité,
- depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone.

**Vous êtes ayant droit d'un assuré Camieg :**

- Couvert pour les 2 parts (base et complémentaire), vous pouvez consulter vos remboursements sur le compte Ameli de votre ouvrant droit et bénéficier des mêmes services que lui.
- Couvert pour la part complémentaire seule et assuré du régime général, vous pouvez également consulter, via votre compte Ameli, les remboursements de la part complémentaire effectués par la Camieg.

#### Le service en +

Bénéficiaire de la part complémentaire Camieg, un espace en ligne vous est dédié depuis Camieg.fr. **Mon espace complémentaire Camieg** vous permet de consulter et modifier vos informations et d'effectuer vos démarches personnelles dès que vous le souhaitez. **Pour en savoir plus, consultez notre page « Créer mon espace complémentaire ».**

Couvert pour la part de base et pour la part complémentaire, même inscrit au compte Ameli, vous continuez à recevoir vos décomptes par courrier.

### PLUSIEURS POSSIBILITÉS POUR CRÉER MON COMPTE AMELI

#### Utilisez FranceConnect

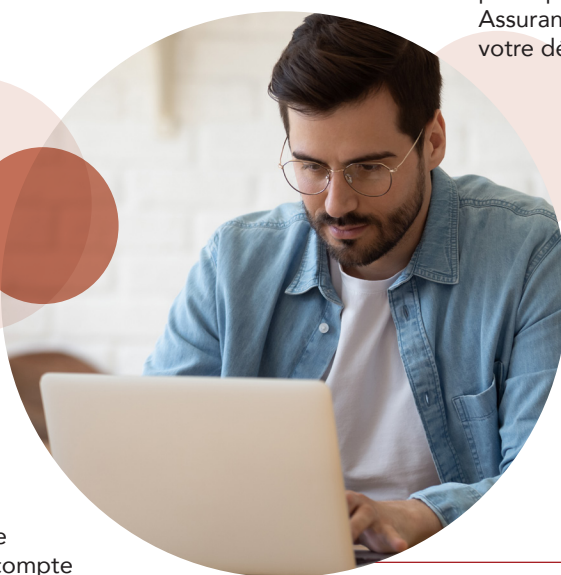
Vous utilisez déjà FranceConnect pour accéder aux services des impôts en ligne ou de la Poste ? Vous pouvez choisir d'utiliser ces mêmes identifiants pour créer votre compte Ameli.

#### Faites-vous accompagner par nos antennes

Prenez rendez-vous, via la rubrique « Demander à être rappelé », pour que nos conseillers service Assurance Maladie vous aident dans votre démarche.

#### Créez immédiatement votre compte

Sur Camieg.fr, cliquez sur Mon compte Ameli. Une fois sur la page d'accueil du compte Ameli, cliquez sur « Créer un compte » et laissez-vous guider. Vous devrez renseigner une partie des chiffres de votre numéro de compte bancaire (compte devant être enregistré dans votre dossier Camieg) et une partie du n° de série de votre carte Vitale. Ainsi, vous pouvez utiliser tout de suite votre compte Ameli et tous ses services en ligne !



#### Recevez votre code provisoire

Contactez notre centre d'appel à distance au 08 06 06 93 00 (service gratuit + prix d'appel) pour demander un code d'accès que vous pourrez recevoir par SMS.

**Vous avez perdu ou oublié votre code ? Demandez-en un nouveau !** Pensez à compléter vos coordonnées et à autoriser la Camieg à vous contacter pour recevoir des informations personnalisées par courriel, SMS ou téléphone.

Lorsque vous recevez votre code provisoire, saisissez-le sur la page d'accueil du compte Ameli. Votre identifiant est votre numéro de Sécurité sociale.



#### TÉLÉCHARGEZ L'APPLI AMELI

Avec votre smartphone téléchargez l'application gratuite « Ameli ». Vos identifiants restent les mêmes que sur votre ordinateur.

ACCÉDEZ À VOTRE COMPTE AMELI

#### Créez votre code personnel

Lors de votre première connexion, choisissez un nouveau code personnel alphanumérique afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles.

**08 06 06 93 00**  
(service gratuit + prix d'appel)

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h  
**92 011 NANTERRE CEDEX**

Camieg.fr  
Suivez-nous sur

